

## **Prévention des risques et maladies professionnelles, notamment des cancers, chez les artisans peintres en bâtiment du Nord Pas de Calais.**

M.DAYRE et al

Comité pour le Développement de la Médecine du Travail, 118 rue Solférino, 59015 LILLE

Le vécu douloureux de professionnels confrontés à des décès prématurés des collègues par cancer les a amené à se rapprocher du Comité pour le Développement de la Médecine du Travail (C.D.M.T.) pour lancer une action de prévention au niveau de la branche professionnelle.

Leur demande, formulée par la Chambre des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment du Nord, comporte quatre objectifs :

- La meilleure connaissance de la toxicité des produits chimiques utilisés par la profession
- La diminution des risques et des contraintes physiques liés à l'activité professionnelle
- La prise en compte de la prévention lors de la formation des apprentis
- Le suivi médical des artisans qui le désirent par un médecin du travail.

Des études de chantier et une enquête auprès de 300 artisans peintres permettent d'évaluer leurs besoins en terme de connaissances des produits chimiques et des mesures de prévention.

Pour répondre à la demande initiale et aux besoins mis en évidence, l'équipe pluridisciplinaire du C.D.M.T., en partenariat avec la branche professionnelle et la Chambre des Métiers du Nord, élabore un projet qui s'inscrit dans le cadre du Plan Régional de Santé Cancers Challenge. Ce projet concerne les artisans, les salariés et les apprentis des entreprises de 0 à 10 salariés du Nord et du Pas de Calais, soit environ 1400 entreprises.

Ce projet consiste à développer et à mettre en oeuvre des outils spécifiques concernant :

- L'information des artisans et de leurs salariés
- La formation des apprentis aux risques professionnels et aux moyens de prévention
- Le suivi d'exposition des artisans
- L'adhésion des artisans à une prévention accrue

### 1. Outils d'information

#### 1.1. Une fiche d'évaluation des risques.

Adaptée à la fois aux spécificités de la profession et à la petite taille des entreprises, elle permet au médecin du travail d'évaluer rapidement avec l'artisan les risques potentiels dans son activité, et celle de ses salariés, et d'envisager, avec lui, les moyens de prévention adaptés.

Elle sert de base à la rédaction du document unique.

Elle s'accompagne d'un livret d'informations complémentaires destiné au médecin du travail afin de faciliter l'évaluation des risques toxicologiques.

Sa diffusion auprès des médecins du travail débute courant avril 2003.

## 1.2. Des fiches conseils.

Diffusées trimestriellement depuis janvier 2002 dans la Voix Artisanale, mensuel de la CAPEB, ces fiches thématiques sont destinées aux artisans pour :

- aider à la lecture de la législation concernant la santé au travail. La visite médicale, la responsabilité de l'employeur, la fiche de données de sécurité, l'évaluation des risques par l'employeur, les moins de 18 ans, sont les premiers thèmes traités.
- donner des conseils pratiques de prévention des risques liés à l'utilisation et à la maintenance des matériels.

## 1.3. Une base de données toxicologiques

Destinée à l'information des peintres et des médecins du travail, cette base de données rassemble les données toxicologiques, les moyens de prévention et les aspects réglementaires de 144 produits chimiques entrant dans la composition des peintures ou des solvants.

Actuellement elle est diffusée sur support CD-ROM, disponible courant avril 2003, mais prochainement elle sera consultable en ligne via l'Internet.

## 2. Outils de formation des apprentis

En partenariat avec l'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) du Nord, les rencontres avec les professeurs des centres de formation des apprentis et les rencontres avec les apprentis lors des suivis de chantiers et pendant les cours, aboutissent au développement, toujours en cours, des supports suivants.

### 2.1. Des supports d'information destinés aux professeurs.

Les professeurs d'enseignement technique auront à disposition des documents synthétiques expliquant les principaux risques toxicologiques rencontrés dans la profession et l'intérêt des mesures de prévention conseillées.

#### 2.2. Des supports pédagogiques.

Destinés aux apprentis, ces supports permettent une découverte active des risques à effets différés et une prise en compte efficace des mesures de prévention. Ils permettent également de faire le lien entre les conditions de travail sur le chantier et la présentation théorique en cours.

#### 3. Outil de suivi d'exposition des artisans

Un suivi médical est proposé aux artisans non salariés.

Effectué au sein des services de santé du travail volontaires, il est adapté à l'activité très diversifiée des artisans peintres et à leur emploi du temps.

L'entretien et l'examen clinique sont complétés par l'explication des fiches de données de sécurité. Puis sont réalisés les examens complémentaires en fonction des expositions mises en évidence.

La prise en charge financière de ce suivi médical a fait l'objet d'un protocole d'accord avec la Caisse Maladie Régionale du Nord et du Pas de Calais (caisse d'assurance maladie des professions libérales), après avis favorable émis par la Caisse Nationale.

Depuis janvier 2003, plusieurs médecins du travail du C.D.M.T. assurent les suivis médicaux des artisans volontaires.

#### 4. Outil d'adhésion à une prévention accrue

Une charte signée par l'artisan valorise, auprès de la profession et du public, la démarche de prévention dans laquelle il engage son entreprise.

Cette charte, dont il faut encore définir les points forts, viendra compléter une charte qualité déjà existante.

En conclusion, cette action pluridisciplinaire et pluriinstitutionnelle, développée dans le cadre du Plan Régional de Santé Cancer Challenge, répond à la demande initiale de la branche professionnelle des artisans peintres. Ciblée sur la prévention des risques chimiques dans les très petites entreprises, elle aboutit à la création, puis à la diffusion progressive, d'outils spécifiques de formation, d'information et de suivi d'exposition des artisans.

Cette démarche est également transposable à d'autres branches professionnelles de l'artisanat qui se sont déjà manifestées.